Compte Rendu du Conseil Municipal
Du 19 décembre 2016

Présents ou représentés: MORALI.J; CASTANIER.P; LEPROVOST.R (représenté par MORALI); LAURANS.G ; MERCEREAU.T; BOISSON.I; LOURDAIS J-P ,ESPAZE.B (représenté par LAURANS), CALAIS.M-C;(représentée MERCEREAU) FESQUET.F ; COLLUMEAU.I ;GRUCKERT.P; ANDRIEU.F (représenté par GRUCKERT); FERRERES.S; GOUDIN.H (représentée par FERRERES S.); VIGUIER M (représentée par LOURDAIS J.P.)

Hameau de Cézas Tranche 1 caladeEFFR BT Poste Cézas

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet envisagé pour les travaux : Hameau de Cézas /coordination chantier patrimonial/ TRANCHE 1 calade/EFFR BT Poste Cézas. Ce projet s'éléve à 88.800,73 E H.T. soit 106.560,89 E T.T.C.

Définition sommaire du projet:

En 2014, la Mairie de Sumène a réalisé dans le cadre d'un chantier patrimonial, l'aménagement de deux calades dans le hameau de CEZAS. En prévision de la mise en discrétion des réseaux; des fourreaux Electricité, éclairage public et de Télécommunication ont étés posés dans les deux calades.

Dans le cadre des fiches d'appel à projet de cette année, elle a renouvelé pour la troisième année consécutive, sa demande auprès du SMEG. Ces fourreaux ne pourront rester indéfiniment sous peine de les voir prochainement s'obstruer. Suivant les financements disponibles, il est possible techniquement de scinder cette opération en plusieurs tranches annuelles. Cette opération sera à coordonner avec la mise en discrétion du réseau éclairage public et de télécommunication. Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leur travaux d'électricité ou de leur travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public.

Le syndicat réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Après avoir ouï son Maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée :

1. Approuve le projet dont le montant s'élève à 88800,73 € HT soit 106560,89 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au
programme d'investissement syndical pour l'année à venir.
2. Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes
3. S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 4440,00 €.
4. Autorise son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif ci-joint, ainsi qu'un éventuel Bilan Financier Prévisionnel qui pourra définir ultérieurement la participation prévisionnelle compte tenue des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet.
5. Versera sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel:
- le premier acompte au moment de la commande des travaux.
- le second acompte et solde à la réception des travaux.
6. Prend note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.
7. Par ailleurs, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à 5703,97 € TTC dans le cas où le projet serait abandonnée à la demande de la mairie.
8. Demande au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

CAUTION SONO de la mairie

Mme MERCEREAU Tania, 4ème adjointe déléguée à la culture et aux sports, propose au conseil municipal qu'afin de règlementer le prêt de la sono de la mairie, une caution soit demandée aux utilisateurs.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de demander une caution de 50€ pour le prêt de la sono susdite.